Commune de PUTANGES LE LAC du 28 Février 2017

l'an deux mil dix sept, le vingt huit février, à vingt heures trente, les Membres du conseil municipal de la commune de PUTANGES LE LAC convoqués le 21 février 2017 se sont réunis dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, sous la Présidence de Sébastien LEROUX, Maire.

Etaient présents: MM.DRUGEON Serge, LEFOYER Roland, LEHUGEUR Liliane, POMMIER Claude, PERRAY Roger, GRANDIN Philippe, LAPRUNE Laëtitia, DORE Louis, ROCHER Daniel, GAUDIN Sylvain, RETOUX Joël, PICHONNIER Sylvain, PICHONNIER Jean-Paul, CRUBLE Gérard, PICHONNIER Sophie, BAUVAIS Céline, LEROUX Sébastien, ORY Martine, PITEL Jean-Louis, GUILLOUET Jeanne, DUARTE Françoise, NOEL Andrée, FOUREY-BECHET Monique, GRANDSIRE Gérard, LECOEUR Joël, GACOIN Stéphane, AGOSTINI Mickaël, DEBONS Isabelle, BEAUFRERE Sébastien, RUBAN Yvette, PANNIER-GICQUEL Florence, DAVID Stéphane, GAUQUELIN Jean, CHAUVIN Laurence, SOISNARD Michel, BAECHLER Ludovic, FERRIER Pierre, MACE Annick, GOHIN Jean-Pierre, GUIBOUT Monique, GREUSARD Nelly.

Etaient absents excusés : MM. MONTEBRAN Séverine, CHAUVIN Thierry, COUPRY Christian, CASTEL Catherine, MARTINEAU Jacques, BRIERE.André

Etaient absents: MM. LHEUREUX Charlène, LEVEQUE Franck, DUBU Paulette.

Absent ayant donné procuration : Mme HEE Florence à Mr DRUGEON Serge.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme GREUSARD Nelly.

1. LANCEMENT MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE 2017 - AUTORISATION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau, assainissement.

Monsieur Roger PERRAY rappelle au Conseil la décision prise en 2016, de grouper les travaux de voirie de l'ensemble des communes historiques et pour se faire, la nécessité de lancer la procédure de consultation des entreprises suivant la procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer cette consultation et à procéder à la publicité, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de consultation préalable à la passation du marché de travaux de voirie, dans le cadre de la procédure adaptée prévue par le Code des Marchés.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder à toutes formalités nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. <u>ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON)</u>

La parole est donnée à Madame Annick MACE.

Madame MACE fait part à l'assemblée de l'appel d'adhésion 2017 reçu pour la commune nouvelle de Putanges-le-Lac et rappelle que LA FDGDON est un organisme de conseil et de vente de produits destinés à l'éradication des nuisibles pour lequel la commune a adhéré en 2016.

Monsieur le Maire propose, si le conseil se prononce favorablement en faveur de l'adhésion, de renouveler l'inscription chaque année sauf décision contraire du conseil et de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le règlement de l'appel de cotisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la FDGDON
- D'inscrire à chaque budget primitif au chapitre11, article 6281, le montant correspondant à la cotisation annuelle.

3. <u>AMENAGEMENT CENTRE BOURG DE PUTANGES PONT ECREPIN - ETUDE DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY fait part à l'Assemblée d'une démarche engagée par la commune historique de Putanges-Pont-Ecrepin pour confier à Ingénierie 61 une étude sur la sécurisation de la traversée du bourg de la commune, sur l'axe situé entre les entrées d'agglomération de la route de falaise et de la route de Fromentel.

En effet, le bourg est parcouru par la route départementale n°909 où le trafic est très important. Il est rapporté jusqu'à 3.081 véhicules par jour dont 15% de camions, cette route constituant la liaison la plus directe entre LAVAL et CAEN, via FALAISE en y rejoignant l'axe 2x2 voies.

La commune souhaite pouvoir étudier des aménagements de sécurité pour réduire la vitesse sur la RD 909 dans la traversée de l'agglomération, et améliorer la sécurité des enfants au niveau des écoles.

Aussi, Monsieur PERRAY précise que la présente délibération propose de confier à Ingénierie 61 la réalisation d'une étude de sécurisation de la traversée du bourg de Putanges-Pont-Ecrepin. La consistance de cette prestation permettrait notamment :

-de réaliser une étude préliminaire avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement (diagnostic, propositions avec schéma, esquisses.., évaluation d'enveloppe),

-de faire porter l'étude sur une démarche globale de traitement de la sécurité de la traversée d'agglomération, des panneaux d'entrée aux panneaux de sortie d'agglomération, avec une réflexion par séquence pour intégrer : la sécurité des piétons, les différents déplacements, les activités présentes, l'accessibilité, la qualité du cadre de vie.)

-de s'intéresser plus particulièrement : à la circulation des poids lourds, la sécurité des piétons dont les enfants aux abords des écoles, le stationnement, la desserte du PSLA et de l'EHPAD, l'accès aux commerces, l'arrêt de car de la place, l'aménagement de la place de la mairie, l'accessibilité PMR.

Monsieur PERRAY indique qu'il est prévu que cette étude dure 6 mois et que son coût est de 7.200,00€ HT, soit 8.640,00€ TTC

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil, à l'unanimité,

- Acquiesce ce projet.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de commander cette étude à Ingénierie 61 pour le montant énoncé ci-dessus (7.200,00€ HT : 8.640,00€ TTC).
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la proposition ainsi établie et tout autre document inhérent à ce dossier.

4. RESTAURATION DU LAVOIR DU FRICHE- COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN - TRAVAUX

La Parole est donnée à Monsieur Gérard GRANDSIRE, Président de la commission culture.

Monsieur GRANDSIRE rappelle que la restauration du lavoir du Friche sur la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN était déià inscrite au budget 2016 et que cette opération fait partie des restes à réaliser.

Il insiste sur l'importante fréquentation de ce site et sur l'intérêt de mettre en valeur notre patrimoine, d'autant que la restauration de ce lavoir de caractère servira de référence en matières de savoir-faire traditionnel et pourra également faire l'objet de visites par les élèves de nos écoles.

Ce lavoir communal se trouve sur les berges de l'Orne, dans l'un des plus beaux endroits de Putanges qui comptaient autrefois de nombreux lavoirs privés. Ce site de promenade est aujourd'hui fréquenté par les promeneurs locaux, les jeunes de la

commune et par les touristes. Il s'inscrit dans un parcours de visite de la localité de Putanges-le-lac qui a vocation, par la qualité reconnue de son patrimoine a pouvoir devenir un jour « petite cité de caractère ».

La restauration et la mise en valeur de ce lavoir du XIXè siècle permettront d'ajouter encore à l'intérêt de ces lieux et d'agrémenter cette promenade bucolique.

Le projet mené par notre commune et plus particulièrement par la commission culture comporte plusieurs aspects :

- La restauration du lavoir proprement dite,
- Une pose de bardage par les bénévoles.
- Un projet de sensibilisation à ce petit patrimoine auprès des scolaires, notamment par la participation des enfants à un concours organisé par la fondation du Patrimoine.
- Un projet de sensibilisation au respect d'un bien public,
- Une inauguration du lavoir restauré avec reconstitution d'une lessive à l'ancienne.

Il s'agit d'une action collective qui fera participer les différents acteurs locaux. Ainsi, nous pouvons par exemple préciser que le bardage des pignons sera effectué par des bénévoles de l'Association Val d'Orne Environnement, que la commune historique de la FORET AUVRAY fournira les ardoises anciennes récupérées du toit de leur Eglise et que le personnel technique de PUTANGES PONT ECREPIN sera sollicité pour la préparation de certains travaux. A noter également la participation de « PEF » pour la création avec les enfants des écoles de deux panneaux artistiques et ludiques qui permettront d'illustrer pour l'un le thème des lavoirs anciens, pour l'autre le respect des biens publics.

Pour mener à bien ce chantier, il est nécéssaire de faire appel à des entreprises spécialisées pour les travaux de maçonnerie, couverture, fourniture de bois, éclairage et signalétique.

Différentes réunions se sont tenues pour monter ce dossier et ont permis d'associer des experts locaux à cette réflexion.

Concernant les entreprises sollicitées, vous trouverez ci-dessous celles qui ont répondu à la demande de devis et ont été étudiés par la commission « culture » le 23 février dernier.

Travaux de maçonnerie

- Entreprise TAILLE PIERRES de FALAISE, pour un montant de 4.888,66€ HT, soit 5.866,39€ TTC
- Entreprise MOREAU Fabien de STE HONORINE LA GUILLAUME, pour un montant de 4.434,00€ HT, soit 4.877,40€ TTC

Charpente/Couverture

- Entreprise GALLOT Christophe des ROTOURS, pour un montant de 3.874,74€ HT, soit 4.649,69€ TTC
- Entreprise PIVERT de STE HONORINE LA GUILLAUME, pour un montant de 3.473,76 €HT, soit 4.168,51€ TTC

Eclairage du site

Entreprise CITEOS d'ALENCON, pour un montant de 967,00€ HT, soit 1.160,40€ TTC

Fourniture du bois

- Scierie GAUTIER Pascal de BELLOU EN HOULME, d'un montant de 187,00€ HT, soit 224,40€ TTC
- Scierie PATRY de la FRESNAYE AU SAUVAGE, d'un montant de 324,48€ HT, soit 389,38€ TTC

Signalétique

Techni Graph Publicité de SARCEAUX, d'un montant de 683,00€ HT, soit 819,60€ TTC

Après examen, Monsieur GRANDSIRE indique que la commission a émis un avis favorable au choix des entreprises suivantes :

- MOREAU Fabien, pour son devis de 4.434,00€ HT
- GALLOT Christophe, pour son devis de 3.874,74€ HT
- TECHNI GRAPH, pour son devis de 683,00€ HT
- GAUTIER Pascal pour son devis de 187,00€ HT
- CITEOS d'ALENCON pour son devis de 967,00€ HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement suivant, en sachant que la part d'autofinancement de la commune pourra varier en fonction des montants attribués de subventions :

PROJET DE RESTAURATION DU LAVOIR DU FRICHE					
DEPENSES HT.		RECETTES PREVISIONNEL	RECETTES PREVISIONNELLES		
Maçonnerie	4 450,00 €	Mécènes du Patrimoine	2 000,00 €	19,7 %	
Charpente	3 875,00 €	DETR	4 066,80 €	40 %	
Signalétique	685,00 €	Département	1 016,70 €	10 %	
Bardage bois	190,00 €	Fonds propres	3 083,50 €	30,3 %	
Eclairage	967,00 €			•	
TOTAL	10 167,00 € HT	TOTAL	10 167,00 €	100 %	
	12 200,40 € TTC				

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- > Entérine les propositions de la commission culture.
- Approuve le plan de financement tel que présenté et décide de reporter les crédits nécessaires au BP 2017 (Art 21318).
- Retient les Entreprises précitées pour les montants énoncés.
- > Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches pour signer les pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5. <u>RESTAURATION DU LAVOIR DU FRICHE- COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN – CONVENTION FINANCEMENT</u>

Concernant la restauration du lavoir du Friche, Madame RUBAN informe l'Assemblée que la Fondation du Patrimoine, par son Club de Mécènes du Patrimoine, a d'ores et déjà confirmé son soutien à l'opération de restauration et de valorisation de notre lavoir communal du friche, à PUTANGES PONT ECREPIN.

Ainsi, le club des Mécénes du patrimoine de L'Orne nous apportera une aide financière globale de 2.000,00 € qui sera versée en fin de travaux.

Une convention de financement entre la Fondation du Patrimoine et la commune a été établie pour finaliser cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi établie.

6. ENQUETE PUBLIQUE SIAEP DU HOULME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY. Président du SIAEP du Houlme.

Monsieur Roger PERRAY informe l'Assemblée qu'une enquête publique a été ouverte du 9 janvier au 10 février 2017 sur la demande du Syndicat de l'eau pour le compte du SIAEP du Houlme, ayant pour objet le projet de dérivation, de prélèvement, de mise à disposition de l'eau à la consommation humaine et l'institution de périmètres de protection, sur les prises d'eau « Laudière » et « la Grande Ile » sur les communes de POINTEL et LA FRESNAYE AU SAUVAGE (PUTANGES-LE-LAC).

Monsieur PERRAY signale que cette enquête s'est bien déroulée et qu'elle n'appelle aucune observation particulière.

7. DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER

Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 ;

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Installations matériel et outillage techniques

Acquisition 6 poubelles sur roue : Montant 1.550,00€ TTC ART.2158 Opé 0012

Installations générales

Acquisition chaudière au petit

logement de Chênedouit : Montant 2.597,62€ TTC ART.2135 Opé 0013

Matériel et outillage de voirie

Acquisition d'une plaque vibrante Montant 1.770,00€ TTC ART.21578 Opé 0014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

8. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES – ANNEE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

Madame Monique GUIBOUT expose que pour l'année 2016, les communes historiques de la Fresnaye au Sauvage, Putanges Pont Ecrepin, Rabodanges et Saint Aubert avaient décidé d'accorder une indemnité de gardiennage des Eglises tout en précisant que la création d'un service de gardiennage est facultative pour les communes.

Il est rappelé également les montants pouvant être attribués :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'Edifice de culte,
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Ainsi, Madame GUIBOUT propose de reconduire les indemnités pour 2017 comme en 2016.

Après en délibéré, le conseil municipal décide, à l'unaminté :

> De conserver les indemnités votées précédemment dans les communes historiques, à savoir :

Putanges Pont Ecrepin: 474,22 €
La Fresnave au Sauvage: 119,55 €

Rabodanges : 119,55 €
 St Aubert sur Orne : 119,55 €

De verser pour l'année 2017, une indemnité globale de gardiennage des Eglises, pour un montant de 832,87 € comprenant les quatres communes historiques, auprès de l'Association Diocésaine de Séez-Paroisse Saint Jean Eudes Val d'Orne.

9. AMENAGEMENT DU LAC DE RABODANGES - ETUDE PREALABLE A LA CREATION D'UNE BAIGNADE AU LAC DE RABODANGES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette RUBAN, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication pour informer l'Assemblée de l'avancement des études.

Madame RUBAN rappelle que la délibération du conseil municipal prise le 20 décembre 2016 concluait à la poursuite de l'étude engagée afin de permettre au Conseil municipal de statuer sur un projet au terme des analyses restant à effectuer.

Ainsi, il est proposé de vérifier la faisabilité de la baignade grâce à de nouvelles analyses d'eau et la création d'un profil de baignade.

Afin de participer au financement de ces études à venir et à la réalisation du profil de vulnérabilité à la baignade, Monsieur le Maire a sollicité par courrier du 2 février dernier l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Pour faire suite à la séance du 20 décembre 2016, Monsieur le Maire propose que la présentation du power point d'illustration de l'étude d'aménagements sur les rives du lac de RABODANGES soit effectuée lorsque la restitution des études à venir sur l'eau seront réalisées, soit au dernier trimestre 2017.

10. REFECTION TOITURE DU PRESBYTERE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, secrétaire de la commission de l'entretien des bâtiments communaux et constructions.

La commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions s'est réunie le 21 février 2017 sous la Présidence de Monsieur André BRIERE. Elle a examiné les travaux nécessaires à la couverture du presbytère de PUTANGES PONT ECREPIN.

Madame Jeanne GUILLOUET, informe les membres du Conseil Municipal que le logement du Presbytère de Putanges Pont Ecrepin se dégrade en raison de l'humidité résultant d'infiltrations d'eau. Après examen des lieux, il s'est avéré que la toiture est à refaire en totalité.

Cette réhabilitation permettra également de réduire la consommation énergétique.

Madame GUILLOUET présente les deux devis reçus :

- Entreprise GALLOT Christophe des Rotours, pour un montant de 12.340,35€ HT soit 14.808,42€ TTC
- Entreprise PIVERT de Ste Honorine la Guillaume, pour un montant de 22.856,34€ HT soit 25.141,97€ TTC et devis complémentaire d'isolation des combles par « sarking » de 10.369,90€ HT soit 10.968,73€ TTC

Madame GUILLOUET indique aux Membres du Conseil municipal qu'après étude des devis présentés, la commission propose de retenir le devis de l'Entreprise GALLOT Christophe, moins disant, s'élevant à la somme de 12.340,35€ HT soit 14.808,42€ TTC.

Le Conseil municipal, ainsi informé, à l'unanimité :

- ➤ Entérine la proposition de la commission pour le montant énoncés ci-dessus.
- Décide d'inscrire ce montant au BP 2017 et d'ouvrir une opération en investissement à l'article 2135
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.

11. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE MENIL-JEAN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, sescrétaire de la commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions.

Madame GUILLOUET rappelle que la commisssion réunie le 21 février 2017, sous la Présidence de Monsieur André BRIERE, a étudié les devis relatifs aux travaux de cimetière prévus sur la commune historique de MENIL JEAN.

A l'ordre du jour, la mise en place de 3 cavurnes ainsi qu'un caveau d'attente.

Madame GUILLOUET présente les devis suivants :

3 cavurnes

- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 487,50€ HT, soit 585,00€ TTC
- Marbrerie MELANGER d'ARGENTAN pour un montant de 705,00€HT, soit 846,00€ TTC

Caveau d'attente avec ossuaire

- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 1.038,33€ HT, soit 1.246,00€ TTC
- Marbrerie MELANGER d'ARGENTAN pour un montant de 1.182€ HT soit 1.418,40€ TTC

Madame GUILLOUET indique aux Membres du Conseil municipal qu'après avoir étudié les devis ainsi présentés, la commission propose de retenir les devis de la Marbrerie FORTIS, moins disants, pour les montants énoncés ci-dessus, soit un montant total de 1.525,83€ HT soit 1.831,00€ TTC

Le conseil Municipal, ainsi informé, à l'unanimité ;

- > Approuve la proposition de la commission et décide à l'unanimité de l'entériner
- Décide d'inscrire ces montants au BP 2017, et d'ouvrir une opération en investissement à l'article 21316
- > Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.

12. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, secrétaire de la commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions.

Madame GUILLOUET rappelle que la commission réunie le 21 février 2017, sous la Présidence de Monsieur André BRIERE a examiné des devis reçus pour des travaux de cimietière et du Monument aux Morts sur la commune historique de la FRESNAYE AU SAUVAGE.

A l'ordre du jour, la mise en place de 3 cavurnes, le nettoyage du monument aux morts ainsi qu'un jardin du souvenir.

Madame GUILLOUET présente les devis suivants :

3 cavurnes :

- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 487,50€ HT soit 585,00€ TTC
- Marbrerie MELANGER d'Argentan pour un montant de 705,00€HT soit 846,00€ TTC

Nettoyage du monument aux morts :

- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 1.797,28€ HT (TVA offerte)

Jardin du souvenir :

- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 1.913,33€ HT soit 2.296,00€ TTC
- Marbrerie MELANGER d'Argentan (en granit de Chine) pour un montant de 2.568,29€ HT soit 3.081,95€ TTC
- Marbrerie MELANGER d'Argentan (en granit de France) pour un montant de 3.608,61€ HT soit 4.330,33€ TTC

Madame GUILLOUET indique aux Membres du Conseil municipal qu'après avoir étudié les devis ainsi présentés, la commission propose de retenir les devis de la Marbrerie FORTIS, moins disants, pour les montants énoncés ci-dessus, soit un montant total de 4.198,11 € HT

Le conseil Municipal, ainsi informé, à l'unanimité ;

- > Approuve la proposition de la commission et décide à l'unanimité de l'entériner
- Décide d'inscrire ces montants au BP 2017, et d'ouvrir une opération en investissement à l'article 21316
- > Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.

13. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE RABODANGES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, secrétaire de la commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions.

Madame GUILLOUET rappelle que la commission s'est réunie le 21 février 2017, sous la Présidence de Monsieur André BRIERE, et a examiné les devis reçus pour des travaux au cimetière de la commune historique de RABODANGES.

A l'ordre du jour, la mise en place de 3 cavurnes ainsi qu'un jardin du souvenir.

Madame GUILLOUET présente les devis suivants :

3 Cavurnes:

- Marbrerie MELANGER d'ARGENTAN pour un montant 600,00€ HT soit 720,00€ TTC
- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 487,50€ HT soit 585,00€ TTC

Jardin du souvenir :

- Marbrerie FORTIS de BRIOUZE pour un montant de 2.196,67€ HT soit 2.636,00€ TTC
- Marbrerie MELANGER d'ARGENTAN pour un montant de 2.529,17€ HT soit 3.035,00€ TTC

Madame GUILLOUET indique aux Membres du Conseil municipal qu'après avoir étudié les devis ainsi présentés, la commission propose de retenir les devis de la Marbrerie FORTIS, moins disants pour un montant total de 2.684,17€ HT

Le conseil Municipal, ainsi informé, à l'unanimité ;

- Approuve la proposition de la commission et décide à l'unanimité de l'entériner
- Décide d'inscrire ces montants au BP 2017, et d'ouvrir une opération en investissement à l'article 21316
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.

14. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, secrétaire de la commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions.

Madame GUILLOUET rappelle que la commission s'est réunie le 21 février 2017 et a examiné les devis reçus pour des travaux dans un cimetière de la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN.

A l'ordre du jour, la mise en place d'un columbarium supplémentaire et l'entretien du carré militaire au cimetière de PUTANGES.

Madame GUILLOUET présente les devis suivants :

1 columbarium:

- Marbrerie MELANGER d'ARGENTAN pour un montant de 867,00€HT soit 1.040,40€ TTC

Entretien du carré militaire :

- Marbrerie MELANGER d'ARGENTAN pour un montant de 458,33€ HT soit 550,00€ TTC

Madame GUILLOUET indique aux Membres du Conseil municipal que l'entreprise MELANGER ayant déjà effectué l'installation des précédents columbariums et afin de conserver une homogénéité, la commission a décidé de solliciter cette entreprise pour ce nouvel élément.

Elle précise également que concernant l'entretien du carré Militaire, la commission a proposé que ce travail soit effectué par les agents du service technique de la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN.

Le conseil Municipal, ainsi informé, à l'unanimité ;

- > Approuve les propositions de la commission et décide de les entériner
- ▶ Décide d'inscrire ces montants au BP 2017, et d'ouvrir une opération en investissement à l'article 21316
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.

15. <u>ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE NEUVE POUR LE LOGEMENT COMMUNAL DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE CHENEDOUIT</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, secrétaire de la commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions.

Madame GUILLOUET indique que lors de sa réunion du 21 février 2017, la commission a étudié le remplacement de la chaudière du petit logement communal de CHENEDOUIT.

Cette chaudière est obsolète et il est nécessaire de la remplacer. Monsieur Fabrice LACAINE, plombier à PUTANGES PONT ECREPIN est intervenu en urgence pour des réparations et dans un premier temps a remplacé les pièces défectueuses dans l'attente de l'installation d'une chaudière neuve.

Madame GUILLOUET présente les devis suivants :

- Fabrice LACAINE s'élevant à 2.361,48 € HT soit 2.597,62 € TTC.
- Freddy LEBIGOT s'élevant à 2.816,00 € HT soit 3.097,60 € TTC.

Madame GUILLOUET informe l'assemblée qu'après avoir étudié les devis présentés, la commission propose de retenir le devis de Monsieur LACAINE pour le montant énoncé ci-dessus.

Le conseil Municipal, ainsi informé, à l'unanimité;

- > Approuve la proposition de la commission et décide de l'entériner
- ➤ **Décide** d'ouvrir les crédits nécessaires avant le vote du BP 2017 à l'Article 2135

16. INDEMNITE DE FONCTIONS - APPLICATION DU DECRET SUR LA VALEUR DU POINT

La parole est donnée à Madame Monique GUIBOUT qui rappelle que le conseil, par délibérations du 5 janvier 2016, a décidé de prendre l'indice brut terminal de référence pour le calcul des indemnités.

Mme GUIBOUT informe l'assemblée que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie les indices de la fonction publique, ainsi l'indice brut terminal en vigueur est de 1022.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal prend acte de cette modification.

17. QUESTIONS DIVERSES

a) <u>AMENAGEMENT DU PREAU ADJACENT A LA SALLE DES FETES DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA</u> FRESNAYE AU SAUVAGE.

Dans sa réunion du 21 février 2017, la commission d'entretien des bâtiments communaux et constructions, présidée par Monsieur André BRIERE, a évoqué le projet de fermeture d'une partie du préau, adjacent à la salle des fêtes de la FRESNAYE AU SAUVAGE.

Des devis ont été examinés, concernant la pose d'une dalle beton ainsi que l'habillage en bardage bois.

Pour la dalle béton

➤ Entreprise DURAND Alain pour un montant de 1.198,78€ HT soit 1.438,54€ TTC (surface proposée 23,40M²)

Pour le bardage bois

- ➤ Menuiserie PATRY pour un montant de 1.918,00€ HT soit 2.301,60€ TTC
- Menuiserie CHEVALIER pour un montant de 1.870€ HT soit 2.244,00€ TTC

Pour la dalle béton+bardage bois

Mr LETOREY Jérôme pour un montant de 2.000,00€ HT,TVA non applicable (surface proposée 15M²) et un devis de matériaux de 875,11€ TTC, soit un total de 2.875,11€

Après étude des devis présentés, en tenant compte des surfaces couvertes et de la qualité des matériaux employés, Madame GUILLOUET informe l'Assemblée que la commission propose de retenir les devis de suivants :

- L'Entreprise DURAND Alain, pour un montant de 1.198,78€ HT; la surface proposée étant plus importante.
- La Menuiserie PATRY pour un montant de 1.918,00€ HT, ce devis propose du bois Douglas plus épais et plus résistant.

Le Conseil municipal, ainsi informé, à l'unanimité :

Entérine les choix proposés par la commission pour les montants énoncés ci-dessus.

b) AMENAGEMENT D'UNE PLATE-FORME DESTINEE A RECEVOIR DES CONTAINERS A POUBELLE SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DES ROTOURS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY informe le Conseil Municipal que la commune historique des ROTOURS souhaite aménager une plateforme pour disposer les containers nécessaires au tri sélectif. Pour se faire, des devis ont été sollicités aux Entreprises suivantes :

- ➤ Entreprise ELIE Travaux Publics, pour un montant de 2.290,00€ HT soit 2.748,00€ TTC
- ➤ Entreprise BATARD Jacky, pour un montant de 3.082,00€ HT soit 3.698,40€ TTC

Après avoir consulté les devis présentés, Monsieur PERRAY propose de retenir le devis de l'Entreprise ELIE Travaux Public pour un montant de 2.290,00€ HT soit 2.748,00€ TTC celui-ci étant le moins disant.

Le Conseil municipal, ainsi informé, à l'unanimité :

Acquiesce le devis proposé par Monsieur PERRAY pour le montant énoncé ci-dessus.

c) ACQUISITION D'UNE PLAQUE VIBRANTE POUR TASSER L'ENROBE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY informe le Conseil Municipal de l'utilité d'acquérir une plaque vibrante pour le compactage des enrobés sur l'ensemble du territoire de PUTANGES LE LAC.

Il présente un devis ainsi qu'un tarif catalogue :

- POULAIN Sarl, pour un montant de 1.475,00€ HT soit 1.770,00€ TTC
- LOXAM, pour un montant de 1.290,00€ HT soit 1.548,00€ TTC

Monsieur PERRAY propose de retenir la Sarl POULAIN pour la somme de 1.475,00€ HT, considérant la qualité du service après vente de cette entreprise.(référence LF75/420LAT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acquiesce la proposition de Monsieur PERRAY, à savoir de retenir le devis de la Sarl POULAIN au montant de 1.475.00€ HT soit 1.770.00€ TTC
- Décide d'ouvrir les crédits nécessaires avant le vote du BP 2017 à l'article 21578.

d) EGLISE DE MEGUILLAUME - TRAVAUX 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Maire délégué de CHENEDOUIT qui rappelle à l'Assemblée que le projet de restauration de l'Eglise de MEGUILLAUME a été depuis l'origine porté par la commune historique de CHENEDOUIT en lien avec l'Association des « Amis de l'Eglise de MEGUILLAUME ».

Il rappelle que le Conseil Municipal de la commune de CHENEDOUIT a ainsi délibéré sur les travaux de restauration dans ses séances du 30/06/2014 et 16/02/2015, et la commune de PUTANGES-LE-LAC le 20 septembre 2016.

Monsieur DRUGEON communique le rapport résultant des derniers échanges avec l'association.

L'église Saint-Sébastien de Méguillaume a été édifiée en 1384. Elle présente encore aujourd'hui l'ensemble de ses dispositions d'origine, notamment tous les percements anciens, sa charpente à chevrons formant fermes ainsi qu'un ensemble de décors peints figurant un faux appareil polychrome autour des baies. Elle conserve également l'essentiel de son mobilier liturgique : fonds baptismaux, meuble sacristie et chaire à prêcher, un autel polychrome, un retable de Saint-Sébastien, ainsi qu'un exceptionnel confessionnal sculpté.

L'église a fait l'objet en 2011 d'une étude préalable à sa restauration réalisée par Lucyna Gautier, architecte du patrimoine, validée en 2012 par la mairie et l'architecte des bâtiments de France. Cette étude a été complétée par une étude poussée sur les décors peints, ainsi que sur la charpente. Selon les orientations de ces études et les souhaits de la municipalité, une opération de restauration a été lancée en 2015, pour la réalisation des travaux de sauvegarde prioritaires : les maçonneries, la charpente et la couverture, ainsi que la mise en conformité des installations électriques de l'église. Une recherche de subventions a permis d'aboutir au financement de ces travaux, réalisés au cours de l'hiver 2015/2016.

Selon le bilan financier de cette opération, Monsieur DRUGEON précise au Conseil municipal que des crédits et subventions affectés à ces travaux restent disponibles. Par ailleurs, des dons récents ont été obtenus pour la restauration des décors peints du chœur, l'autel et le podium. Il est donc proposé d'utiliser ces dons et subventions, en poursuivant la restauration des intérieurs. Dans l'objectif initial de l'opération et suivant le projet décrit dans l'étude préalable de 2011, cette campagne de travaux comprendrait :

- le dégagement, la conservation et restauration des décors peints,
- l'achèvement de la restauration des maçonneries du chœur,
- la restauration des parements du chœur.
- le rétablissement du podium et de l'autel.

Il est proposé de solliciter la réalisation de ces travaux aux entreprises retenues pour la restauration de l'église et conformément aux consultations effectuées.

Travaux de maçonnerie :

Entreprise TAILLE PIERRES ET TRADITIONS de FALAISE pour un montant de 11 057,50 € HT, soit 13 269,00€ TTC.

Restauration de décors peints :

➤ ALTER NATIVES de PARIS : 7 400 € TTC (association non soumise à la TVA)

Soit un montant total de travaux de 18 457,50 € HT, soit 20 669 € TTC.

Par ailleurs, et après échange avec l'association des « Amis de l'Eglise de MEGUILLAUME », il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge la taille de l'if qui se trouve dans le cimetière de l'église. Pour cette intervention, un devis a été sollicité par l'association auprès de la Maison Familiale Rurale de Pointel qui a proposé d'effectuer cette taille pour un coût de 300 €HT, soit 360 €TTC.

Monsieur DRUGEON propose une solution alternative qui consisterait à faire tailler l'if directement par les services de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement prévu pour ces travaux 2017 :

DEPENSES HT

Travaux de maçonnerie 11 057,50 € Restauration de décors peints 7 400,00 € $300,00 \in$ 300,00 €

Total 18 757,50 €

RECETTES HT

Fondation du Patrimoine 16.726,00 € Autofinancement commune 2.031,50 €

Total 18 757,50 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- ➤ Entérine les propositions présentées, y compris la taille de l'if par la MFR de POINTEL.
- Approuve le plan de financement tel que présenté et décide d'ouvrir une opération d'investissement au BP 2017 à l'article 21318.
- > Retient les Entreprises précitées pour les montants énoncés.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter la Fondation du Patrimoine.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches pour signer les pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

e) <u>INFORMATION: CREATION D'UNE COMMISSION POUR LES AIRES DE JEUX DE LA COMMUNE</u> HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire précise que suite à un contrôle de sécurité des aires de jeux de la commune de PUTANGES PONT ECREPIN, il a été relevé des non conformités occasionnant la fermeture de ces aires.

Il convient d'envisager de rouvrir l'aire située au terrain du Friche en réalisant un projet adapté.

Aussi, il est proposé aux élus qui le souhaitent de participer à une commission spécifiquement organisée pour ce dossier.

Les Membres du Conseil municipal qui souhaitent intégrer cette commission peuvent se faire connaître auprès de Jeanne GUILLOUET ou au secrétariat de la mairie.

DELIBERATIONS

- 1. LANCEMENT MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE 2017 AUTORISATION
- 2. ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON)
- 3. AMENAGEMENT CENTRE BOURG DE PUTANGES PONT ECREPIN ETUDE DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG
- 4. RESTAURATION DU LAVOIR DU FRICHE COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN TRAVAUX
- 5. RESTAURATION DU LAVOIR DU FRICHE COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN CONVENTION FINANCEMENT
- 6. DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGE. LIQUIDER ET MANDATER
- 8. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES ANNEE 2017
- 9. AMENAGEMENT DU LAC DE RABODANGES ETUDE PREALABLE A LA CREATION D'UNE BAIGNADE AU LAC DE RABODANGES

- 10. REFECTION TOITURE DU PRESBYTERE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 11. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE MENIL-JEAN
- 12. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE
- 13. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE RABODANGES
- 14. TRAVAUX CIMETIERE DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 15. ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE NEUVE POUR LE LOGEMENT COMMUNAL DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE CHENEDOUIT
- 16. INDEMNITE DE FONCTIONS APPLICATION DU DECRET SUR LA VALEUR DU POINT
- 17. QUESTIONS DIVERSES
 - a) AMENAGEMENT DU PREAU ADJACENT A LA SALLE DES FETES DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE
 - b) AMENAGEMENT D'UNE PLATE-FORME DESTINEE A RECEVOIR DES CONTAINERS A POUBELLE SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DES ROTOURS
 - c) ACQUISITION D'UNE PLAQUE VIBRANTE POUR TASSER L'ENROBE
 - d) EGLISE DE MEGUILLAUME TRAVAUX 2017.